

Le BNSSA (Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique) Le Sauveteur Aquatique

➤ SUIVRE UNE FORMATION BNSSA

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est délivré aux candidats majeurs qui ont satisfait aux épreuves de l'examen. La validité du diplôme délivré, à l'issue de cet examen, est de 5 ans.

➤ OBJECTIFS DE FORMATION

- > situer son rôle et sa mission ;
- > mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- > respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- > situer les rôles de différents acteurs du secours intervenants dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- > évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- > identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- > identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- > adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

➤ CONTENU DE LA FORMATION

THEORIE ET REGLEMENTATION :

- surveillance et responsabilités
- les lieux de surveillance
- la réglementation nautique
- la prévention des noyades
- l'organisation des secours
- le vent et la mer

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- maintien de la victime
- remorquage
- sortie de l'eau
- parades aux prises du noyé



www.ffss.fr

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Comité départemental de la Savoie



Association Agréée de
Sécurité Civile

➤ ADMINISTRATIF

- Modalités d'admission et contrôle des pièces justificatives sur formationffss73@gmail.com
- Prérequis : - être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
 - détenir le certificat de compétences de secouriste – PSE1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1) ou un titre équivalent, précisant que le candidat est à jour de sa formation continue ;
 - disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 Juin 1991.
- Construction tarifaire : Le prix de la Formation Initiale BNSSA est fixé à 420€.
 - L'examen seul est à 80€.
 - La Formation Continue du BNSSA est fixée à 300€.
- Frais de certification inclus dans les frais pédagogiques.
- Déroulement de la formation : horaires fixes et définis, sous forme de stage sur 2 semaines.
- Formation présentielle uniquement.
- Durée : 40 heures (examen inclus).
- Rythme de la formation : 2h/jour d'entraînements et de préparation physique à l'examen et 2h/jour de travail théorique.
- Modalités d'évaluation - **3 épreuves physiques** :
 - Parcours de sauvetage aquatique en continu, de 100m (apnée + remorquage)
 - > Conditions de réussite : - de 2'40min lors de l'examen.
 - de 3'min lors du recyclage.
 - Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba en continu, de 250m (équipements + remorquage)
 - > Conditions de réussite : - de 4'20min lors de l'examen.
 - Secours à une personne en milieu aquatique (prise de dégagement + sortie d'eau)
 - > Conditions de réussite : réalisation correcte de l'ensemble de l'épreuve.
 - Connaissances dans le domaine réglementaire et pratique (QCM).
 - > Conditions de réussite : note supérieure ou égale à 30/40.
- Délais d'accès à la formation : à réception des documents demandés et du paiement de la formation.
- Services annexes : Hébergements : hôtels à proximité. Transport : arrêt de bus, parking payant.
- Documents remis en fin de stage : attestation de participation et facture sur demande. Le certificat de compétence est envoyé par mail.
- Poursuite après le diplôme : formation continue obligatoire tous les 5 ans. Prérequis pour une formation BPJEPS AAN.
- Lieux de formation : Piscines de Buisson Rond ou Aqualudique du Stade (établissements classés ERP)

Affilié à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - Comité Départemental de la SAVOIE

Maison Départementale des Sports - 90 rue Henri Oreiller - 73000 Chambéry

SIRET N° : 50856706200023 N° de déclaration d'activité de formation : 847 30 21 78 73

Téléphone : 07.67.57.47.79 Email : formation.ffss73@gmail.com Site : <https://ffss-73.fr>